



L'éthique

Approche basée sur les valeurs qui fait appel au jugement, à la responsabilité et au dialogue dans l'exercice des choix et la prise de décision. Elle s'appuie sur une culture de bonne gouvernance de l'administration publique en vue de promouvoir l'intérêt public.

Les valeurs de l'administration publique

- [Le respect](#)
- [La loyauté](#)
- [L'impartialité](#)
- [L'intégrité](#)
- [La compétence](#)

Les ministères et organismes peuvent se doter de valeurs organisationnelles. Consultez l'intranet de votre organisation pour les connaître !

Outils

Consultez la page [Outils en matière d'éthique](#) pour en apprendre davantage.

Formations

Consultez la page [Activités de formation et de sensibilisation](#) pour en apprendre davantage.

Personnes-ressources

Pour toute question liée à l'éthique, vous pouvez obtenir de l'aide auprès de votre [gestionnaire](#) ou de votre [responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité](#).

La déontologie

Obligations qui régissent l'exercice des fonctions et la conduite des fonctionnaires ainsi que les rapports que ces derniers entretiennent avec leurs collègues, leur organisation et le public.

Le cadre normatif

- [Loi sur la fonction publique](#)
- [Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique](#)
 - [Brochure L'éthique dans la fonction publique](#)
 - [Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics](#)
 - [Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles](#)

Les principales obligations

- [Conflit d'intérêts](#)
- [Après-mandat](#)
- [Double emploi](#)
- [Neutralité politique et réserve](#)
- [Loyauté](#)
- [Discrétion](#)

Divulgation d'actes répréhensibles

Si vous êtes témoin d'un [acte répréhensible](#), vous pouvez faire une divulgation auprès du Protecteur du citoyen.

Vous pouvez consulter votre responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité ou communiquer avec le [Protecteur du citoyen](#) pour obtenir des renseignements concernant la divulgation d'actes répréhensibles.

Pour toute question, communiquez avec nous :

Direction principale de la santé des personnes et de l'éthique
Secrétariat du Conseil du trésor
ethique@sct.gouv.qc.ca

